

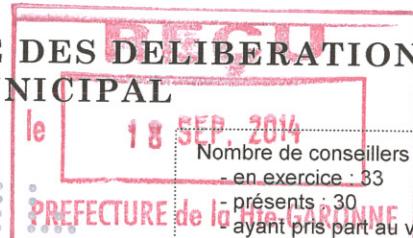
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

05.62.89.22.89



Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 30  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 3

L'an deux mille quatorze et le 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 11 septembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOLZE, M. PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M. JOËL FEUILLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME ISABELLE SEROR, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME BRIGITTE BEC (pouvoir donné à MME NATHALIE GAUVRIT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à M. ANDRE PAULHIAC).

MME ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire

**DÉLIBÉRATION n° 2014/140**

## Objet : Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33.1,  
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 22/06/2014, soit plus de dix semaines avant la date du scrutin, prévu le 04 décembre 2014,

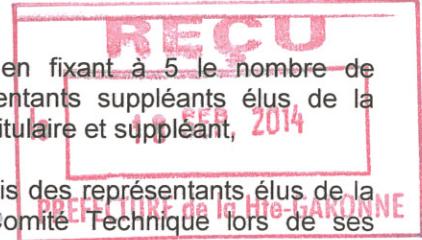
Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants est de 194 agents,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de:

1/ Fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre de représentants suppléants,

2 / Décider le maintien du paritarisme numérique en fixant à 5 le nombre de représentants titulaires et à 5 le nombre de représentants suppléants élus de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant,

3/ D'instituer le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants élus de la collectivité sur chacun des dossiers présentés au Comité Technique lors de ses réunions.



### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1 :

- A l'unanimité d'accepter la proposition énoncée.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRÉ

- Transmis le 18 SEP. 2014

- Affiché le 18 SEP. 2014



Pour le Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Yvan Navarro